



**Réponse du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 6994 du 13 octobre 2022 de Monsieur le Député André Bauler.**

Monsieur le Ministre peut-il informer sur la mise en œuvre du projet de piste cyclable entre

Medernach et Reisdorf ? Où en est sa planification ?

Le projet de piste cyclable entre Medernach et Reisdorf se compose de trois tronçons, à savoir :

1. Ermsdorf - Medernach : le dossier de soumission est en cours de finition. Les administrations communales se chargent d'acquérir les emprises manquantes. Quant aux autorisations environnementales, une nouvelle demande d'autorisation en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles a été transmise au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en mai 2022. De ce fait, les travaux pourront au mieux commencer début 2024 ;
2. Ermsdorf - Reiserhöhe : l'avant-projet sommaire a été approuvé en mars 2021 et j'ai demandé l'Administration des ponts et chaussées d'analyser des variantes supplémentaires le long du CR358 ;
3. Reiserhöhe - Reisdorf : j'ai approuvé l'avant-projet sommaire en mars 2021, dont le tracé approuvé empruntera un chemin agricole existant entre Reiserhöhe et Reisdorf via Moestroff.

Quelles seraient d'éventuelles contraintes qui empêcheraient une réalisation rapide de cette piste cyclable ?

La réalisation du projet entre Ermsdorf et Reiserhöhe est tributaire de l'acquisition d'emprises et de nombreuses contraintes environnementales, comme par exemple :

- la présence de chauve-souris ;
- l'existence de deux cours d'eau dans la vallée, à savoir l'Ernz Blanche et la Brücherbaach ;
- le projet de l'Administration de la gestion de l'eau pour l'aménagement d'une échelle / passe à poisson à Neumühle ;
- la désignation d'une zone inondable ;
- l'acquisition du foncier privé ;
- le plan d'aménagement général (PAG) de l'administration communale.

En outre, le gabarit routier du chemin CR358 se présente trop étroit à certains endroits pour y aménager une infrastructure cyclable séparée dans les espaces latéraux.

De ce fait, des tracés alternatifs sont en cours d'analyse à hauteur de la Reiserühle comme initié dans l'approbation de l'avant-projet sommaire en mars 2021.

Luxembourg, le 18 novembre 2022.

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch